

LE 18 DÉCEMBRE 2013, À CALL EXPERT ROUBAIX

AVEC *SUD* POUR UN COMITE D'ENTREPRISE AGISSANT DANS L'INTERET DE TOUS LES SALARIES !

Le 18 décembre 2013, vous allez être appelés à élire pour la première fois vos représentant-es. Cette représentation se fera en Collège Unique (Employés - Agents de Maîtrise - Cadres), aussi bien pour l'élection des représentants au Comité d'Entreprise que pour les Délégués du Personnel. La mandature aura une durée de quatre années, soit la durée maximale prévue par la loi.

Cette élection sera décisive pour la représentativité de chaque syndicat. En effet, en application de la Loi du 20 août 2008, seuls les syndicats ayant obtenu au moins 10% des voix des votants au premier tour de l'élection au Comité d'Entreprise seront en mesure de désigner des Délégués Syndicaux, seuls habilités à négocier des accords avec la Direction !

Notre vision du Comité d'Entreprise et notre pratique d'élus sont différentes et reposent sur :

- Une information régulière de qualité, complète et transparente,
- Un débat démocratique avec les salarié-e-s,
- Un combat sans relâche pour défendre de façon intransigeante l'intérêt de tous les salariés,

Dès l'origine, en 1945, le Comité d'Entreprise était avant tout un outil permettant d'exercer un contrôle sur les décisions économiques et de tisser un contre pouvoir des salarié-e-s face à des patrons qui ont toujours pour objectif premier la profitabilité maximale.

Mais, nous savons que pour beaucoup de salarié-e-s aujourd'hui, le rôle le plus connu des Comités d'Entreprise est la gestion des Activités Sociales et Culturelles.

Pour **SUD**, la façon de gérer le budget réservé aux Activités Sociales et Culturelles est indissociable d'une ligne de défense des intérêts des salarié-e-s dans les domaines des choix économiques, de la formation ou de l'égalité professionnelle hommes / femmes, par exemple...

UN FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ENTREPRISE EN TOUTE TRANSPARENCE

Pour fonctionner, le C.E dispose de deux budgets totalement distincts versés par l'entreprise :

Un budget de fonctionnement correspondant à 0,2% de la masse salariale, dont le versement est une obligation légale de l'employeur, utilisable pour la formation économique des élus, la création d'une bibliothèque sociale, le financement d'expertises confiées à des cabinets indépendants, le paiement d'honoraires d'avocats...

Un budget Activités Sociales et Culturelles dont le montant minimal est fixé à 0,5% de la masse salariale par la Convention Collective des Prestataires de Services.

Un C.E est informé et consulté sur :

- L'organisation, la gestion de l'Entreprise,
- Les mesures affectant directement les personnels : emplois, restructurations, durée du travail et conditions de travail, formation, égalité professionnelle hommes / femmes etc...

Il ne s'agit là que d'information et de consultation, car les élus d'un Comité d'Entreprise n'ont pas de droit de veto sur les décisions économiques, comme le revendique l'Union syndicale SOLIDAIRES à laquelle appartiennent tous les syndicats **SUD**.

Néanmoins, le **rôle des élus C.E SUD dans le secteur des centres d'appels pour organiser la lutte** face à des patrons qui mettent tout en œuvre pour augmenter sans cesse les profits et les dividendes versés aux actionnaires à coup de restructurations, de licenciements, de remises en cause d'accords ou d'acquis et de dégradation des conditions de travail et de vie au travail, **est souvent décisif**.

SUD, avec ses élu-e-s, sera en première ligne aux côtés des salarié-e-s pour informer, animer et organiser les luttes futures, interpeller les pouvoirs publics notamment contre tout plan de suppressions massives d'emplois chez Call Expert, et ce, quel que soient le, ou les, éventuels repreneurs !

La présence d'élus SUD au C.E sera une garantie pour les salariés d'être informés et défendus à tous les niveaux, au local comme au national

Cela permettra, par exemple, que le C.E puisse jouer son rôle de « contre-pouvoir » économique, notamment en s'opposant à des projets néfastes en matière d'emploi ou de conditions de travail.

Nous estimons aussi que tous les salariés doivent pouvoir :

- Prendre connaissance chaque année des budgets et des comptes du C.E,
- Prendre connaissance des votes émis et des décisions prises par les élu-e-s du CE,

Dans cette optique, vos élu-e-s **SUD s'engagent à publier régulièrement une information sur les réunions tenues et les décisions prises par le Comité d'Entreprise :**

DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES POUR TOUS LES SALARIÉS

Nous sommes très attachés à ce que les activités sociales et culturelles du C.E soient gérées en toute transparence et ne deviennent pas chasse gardée pour les seuls élus.

Nous ferons des propositions qui s'attachent à la qualité des prestations, à des valeurs de solidarité.

Culture et Loisirs : SUD s'attachera à : favoriser un choix de loisirs sur tout le secteur géographique et à négocier des réductions conséquentes ; à mettre en place une billetterie spectacles et cinémas, mais aussi à proposer des événements culturels de proximité ou à favoriser la pratique d'un sport...

Logement : Les dossiers 1% patronal seront établis dans la plus grande transparence,

Vacances, Fêtes de fin d'année : il faudra budgéter les Chèques Cadeaux et proposer des choix aux salariés.

Nous continuons à défendre nos principes de transparence et de solidarité, pour mettre ces outils au service du personnel :

- Une gestion transparente et pluraliste avec obligation pour les élu-e-s de rendre des comptes,
- Des prestations sociales et culturelles pour toutes et tous, une politique s'appuyant sur des consultations régulières du personnel,

DES ELU-ES DU PERSONNEL SUD AU SERVICE DES INTERETS DES SALARIE-ES !

Ils et Elles s'engagent à demander des comptes à la Direction sur sa façon de gérer l'entreprise, sur sa politique concernant l'emploi et les salaires, et à en vous en faire le compte-rendu

Ils et Elles s'engagent, en tant que Délégués du Personnel, à porter vos réclamations et revendications lors de chaque réunion mensuelle et à vous faire un retour systématique par écrit des questions posées à la direction, de ses réponses et des suites éventuelles à y donner.

Le 18 décembre 2013, Votez et faites voter pour les listes SUD !